

Compte rendu

Réunion publique sur la récupération et la réutilisation des eaux pluviales du 30/04/10

Présence :

Pierre BARDIES, président de la CLE
Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR
Marielle JEAN, animatrice du SAGE HVA
Marlène LACARRERE, technicienne rivière SMMAR
Bruno BERGMANN, stagiaire du SAGE HVA
Maxime FIOROTTO, stagiaire du SAGE HVA
René MAGDALOU, Conseiller Municipal Quérigut
Denis MOUNIE, maire de la Digne d'Aval
Sandra BLANC, Chambre d'Agriculture de l'Aude
Maria CROS, PCF Limoux
Gilles CLERGUES, viticulteur
Jean-Marie NOWAK, retraité
Philippe CALMETTE, police de l'eau 09
Patrick GUICHOU, adjoint mairie de la Digne d'Aval
Jean-Claude DRUGY, maire de Belvis
Noël PEPIN, conseil Municipal COURANEL
Gilles GOMBEAU, DDTM 11
Corinne LAFFOND, maire de La Serpent
Charles PEYRAT, technicien du Conseil Général de l'Ariège
Thierry CANDEBAT, Service Agriculture / Espace Environnement du Conseil Général de l'Ariège
Patrice CATHALA, maire de Bourière
Robert BONNET, maire de Pieusse
Simone SAULDUBOIS, adjointe mairie de Quirbajou
Joël FORTO, adjoint mairie de Bourière
Marc ALLIAS, Ingénieur à la Lyonnaise des Eaux.
Jean LABADIE, maire de la Digne d'Amont

Personne excusées :

Bruno LEROUX, vice-président de la CLE, Directeur de la Fédération Aude Claire
Francis SAVY, Vice président du SAGE HVA

Pierre BARDIES, président du SAGE HVA souhaite la bienvenue à tous. Premièrement il rappelle ce qu'est le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux). Ensuite, il précise que cette réunion publique a pour but de répondre à des questions formulées par des citoyens et des élus auprès du SAGE HVA quant à la récupération et réutilisation des eaux pluviales (faisabilité- efficacité-contexte financier...).

Maxime Fiorotto, stagiaire déroule un exposé sur les quelques points suivants (cf. diaporama joint) :

– **Pourquoi récupérer ?**

Les intérêts de la récupération (financiers et environnementaux) que ce soit pour un particulier ou une collectivité.

– **Aspect technique**

L'installation : le dispositif : de la collecte à la réutilisation.

L'entretien : les points clés à entretenir et la fréquence d'entretien.

– **Aspect réglementaire**

L'arrêté d'août 2008 fixe les règles en matière de réutilisation des eaux de pluie avec notamment, les usages autorisés et les obligations du propriétaire.

– **Aspect financier**

Le crédit d'impôt pour les particuliers et les subventions possibles pour une collectivité porteuse de projet. Possibilité de financement pour les agriculteurs via le Plan Végétal Environnemental.

– **Mise en œuvre au niveau d'une collectivité**

Le bilan besoins/ressources et le dimensionnement de la cuve.

La démarche à suivre pour monter et réaliser un projet.

– **Exemples**

Une simulation à l'aide d'un logiciel (Ekoleau) disponible gratuitement sur Internet (<http://www.airlane.fr/ekoleau/>).

– **Retours d'expériences.**

Ex : Le projet porté par la chambre d'agriculture de l'Aude sur la récupération des eaux de toitures pour l'abreuvement des animaux.

– **Les limites** de la récupération et de la réutilisation des eaux de pluie.

En conclusion, il a été mis en avant la possibilité d'être acteur en matière de récupération et de réutilisation des eaux pluviales quelque soit le budget de chacun, en allant d'une simple petite cuve à 50€ à un dispositif plus élaboré et bien plus onéreux.

De plus la nécessité de mettre en harmonie la notion de récupération et de réutilisation avec la notion d'économie de l'eau. Ne pas perdre de vue que récupérer l'eau de pluie c'est bien, mais économiser la ressource c'est mieux!

Après cette présentation, le débat est ouvert dans la salle :

Questions autour du prix de l'eau

Charles PEYRAT, Conseil Général de l'Ariège pense qu'une diminution de la consommation en eau potable en la substituant par de l'eau de pluie peut avoir pour conséquence directe d'augmenter son prix. « Si cela ne s'est pas développé davantage c'est en partie à cause d'un prix de l'eau plutôt faible chez nous » ajoute-t-il.

Marielle JEAN, animatrice SAGE HVA précise que le prix de l'eau est de 1€51 HT en moyenne en Haute Vallée de l'Aude.

Maria CROS, PCF de Limoux nous invite à réfléchir sur la tarification de l'eau, « moins tu consommes moins tu paies ? ».

Questions autour de la réglementation

Marc ALLIAS, Ingénieur Lyonnaise de Eaux pense que la réglementation doit évoluer car la réutilisation des eaux pluviales dans la maison est trop chère et pas rentable contrairement à une utilisation extérieure.

Patrice CATHALA, maire de Bouriège est sceptique sur la réglementation qu'il ne juge pas assez précise. Notamment sur le fait que l'on puisse réutiliser l'eau pour le lave linge et que cela soit interdit pour l'hygiène corporelle. Il évoque également des éventuels problèmes de qualité de l'eau lors de longues périodes de stockage notamment en été, avec des développements probables d'algues.

Questions techniques

Sandra BLANC, de la Chambre d'Agriculture évoque les difficultés pour dimensionner les cuves de stockage dans le cadre du projet de récupération des eaux des toitures destiné à abreuver les animaux. Elle cite également la difficulté de trouver des données pluviométriques précises sur des zones d'élevage et fait part de la nécessité de traiter ces eaux avant usage par les animaux (un surcout pour l'éleveur).

Charles PEYRAT met en garde quant à la qualité des installations et aux risques de mauvaise séparation : réseau AEP/réseau de récupération des eaux de pluie.

Question de la gestion globale des eaux et de la sensibilisation des usagers

Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR intervient et évoque les difficultés techniques de ce type d'installations. Il s'interroge sur l'impact de la récupération et de la réutilisation individuelle des eaux pluviales dans le cadre d'une gestion collective de la ressource en eau. « Une réflexion globale est à porter sur la politique de gestion de l'eau avec peut-être une utilisation plus rationnelle de la ressource avec des interconnexions de réseaux » conclut-il.

Charles PEYRAT témoigne de la structuration départementale ariégeoise avec le SMDEA 09 (Syndicat Mixte Départemental pour l'eau potable et l'Assainissement), structuration absente dans l'Aude et les Pyrénées orientales.

Jacques CHABAUD, rajoute que dans le cadre de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) et de son objectif d'atteinte de bon état d'ici 2015, une gestion équilibrée quantitative est nécessaire. Pour y arriver, il est nécessaire de bien connaître les besoins et les ressources.

Charles PEYRAT appuie l'idée de la nécessité d'une bonne connaissance de la ressource pour une meilleure gestion sur le plan territorial de cette dernière.

Jacques CHABAUD, évoque également l'importance d'un dialogue par usage. Procédure qu'il approfondit le SAGE HVA au travers de ses réunions de concertation.

Jean-Marie NOWAC, citoyen retraité, estime qu'un travail de sensibilisation des jeunes à l'économie de l'eau est primordial et doit se développer de manière à éduquer les générations futures.

Jacques CHABAUD, précise que la sensibilisation est un des objectifs principaux du SMMAR. En effet elle constitue un axe du programme PAPI. L'action du SMMAR dans ce domaine a permis de toucher : 5000 à 6000 personnes dont 3000 enfants.

Marielle JEAN rajoute que ce programme est approfondi sur le territoire du SAGE HVA : 14 classes et 260 élèves participent à un programme pédagogique de sensibilisation au respect de la quantité et qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ce programme se conclue par un concours et une exposition des œuvres le 22 juin 2010. Chacun est convié ce jour là, en après midi, à venir les visiter et discuter avec les enfants.

Questions diverses

Robert BONNET, maire de Pieusse aborde le problème de la récupération des eaux issues des sources dans les villages et estime qu'un effort doit-être fait en ce sens. « Les eaux coulent à flot et se rejettent directement dans le fleuve Aude » se désole t-il.

Robert BONNET, demande à aborder le thème de la déclaration des puits en mairie.

Philippe CALMETTE, police de l'eau évoque l'installation dans le futur de compteurs sur les puits pour des gros usages (usage > 1000 m³/an) dans le but d'une meilleure gestion globale et d'une meilleure connaissance de la ressource et à terme d'un paiement au prélèvement.

Patrick GUICHOU, adjoint mairie de la Digne d'Aval énonce la mise en place de compteurs sur les cuves comme un frein au développement de la récupération et de la réutilisation des eaux pluviales.

Pierre BARDIES remercie tous le monde de leur présence et de leur participation. Il précise que d'autres réunions publiques auront lieu sur d'autres thématiques. Il lève la séance.